

## Communication au Conseil de Paris

### Les Jeux olympiques et paralympiques, accélérateurs de politiques publiques

Lorsqu'il a adopté à une très grande majorité le vœu proposé par Anne Hidalgo en faveur de l'engagement de Paris dans une candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, en avril 2015, le Conseil de Paris a souhaité que ce projet soit **un puissant levier au service des progrès auxquels les Parisiens aspirent.**

À travers la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques, Paris et les autres membres fondateurs de Paris 2024 partagent l'ambition de bâtir des logements, d'améliorer le réseau de transports en commun et l'accessibilité universelle, d'accélérer la transition écologique, de réduire les inégalités territoriales, de contribuer à l'attractivité économique de Paris, et d'améliorer sans cesse tous les services publics qui facilitent la vie des habitants au quotidien.

**Les Jeux sont un moyen d'aller plus vite et plus loin dans tous les domaines où nos concitoyens souhaitent des avancées concrètes.**

Comme l'a indiqué Anne Hidalgo à l'occasion de ce vote, *« l'héritage qu'ils laisseront va bien au-delà des horizons sportif et médiatique. Il concerne l'urbanisme, l'écologie, l'éducation, l'habitat... en un mot il concerne le visage de notre ville »*. Il s'agit donc de construire une candidature qui ressemble à notre société et à notre territoire, en pensant aussi les Jeux comme un formidable moyen d'accélérer la dynamique métropolitaine.

Entre l'adoption de ce vœu et la présentation de cette Communication, plusieurs étapes importantes ont été franchies : l'entrée officielle en candidature en septembre 2015 ; la constitution du Groupement d'Intérêt Public Paris 2024 qui réunit le mouvement sportif, la Ville, l'État et la Région en décembre 2015 ; et le dévoilement du concept et des sites retenus pour accueillir les Jeux dans le premier dossier transmis au CIO, en février 2016.

**L'héritage est au cœur du projet** révélé à cette occasion. Les sites retenus dans ce cadre ont été sélectionnés pour s'appuyer au maximum sur des sites existants afin de minimiser les

coûts ; les infrastructures et équipements à construire le seront dans les territoires qui en auront le plus besoin, en alignement avec les stratégies territoriales de long terme, notamment le développement du Grand Paris ; et pour répondre parfaitement aux besoins des habitants, afin de créer un héritage durable et partagé.

Cette importance primordiale accordée à la question de l'héritage dès la conception du projet répond à l'orientation fixée par le Conseil de Paris. Elle permettra d'**optimiser les retombées positives pour les Parisiens** si Paris est élu en septembre 2017 pour organiser les Jeux de 2024.

Au-delà de ces perspectives, la Ville de Paris a décidé de **saisir dès aujourd'hui toutes les opportunités dont est porteuse la candidature**. Pour bâtir ensemble un projet qui soit un accélérateur de progrès, elle a élaboré un plan d'action, objet de la présente communication.

Ce plan d'action vise à **mettre la candidature de Paris au service des priorités définies par le programme de mandature et choisies par les Parisiens** : notamment lutter contre le réchauffement climatique ; construire de nouveaux logements ; soutenir l'emploi et l'attractivité économique en créant de nouveaux lieux d'innovation et en développant l'économie circulaire ; renforcer l'aide aux plus vulnérables ; favoriser la reconquête de l'espace public ; et améliorer sans cesse tous les services publics qui facilitent la vie des habitants.

Il s'inscrit dans le mouvement engagé depuis deux années, avec toujours davantage de participation citoyenne et une incitation à l'innovation dans tous les domaines, pour construire avec les Parisiens la Ville de demain.

Il participe enfin à la dynamique qui tend à placer Paris à la pointe des efforts engagés à travers le monde pour apporter des solutions collectives aux grands défis contemporains, notamment pour le climat, l'accueil de réfugiés ou l'innovation.

Composé de 43 mesures, élaborées grâce à une importante mobilisation de l'ensemble des Adjointes et des directions de la Ville et fruits également de nombreuses consultations menées depuis plusieurs mois, ce plan d'action vise à accélérer, amplifier et déployer des initiatives existantes, et à en créer de nouvelles, pour que la candidature de Paris 2024 apporte à tous les Parisiens dès 2016 – 2017 :

- des façons nouvelles, simples et accessibles de pratiquer du sport à Paris ;
- des moments, des modalités et des lieux nouveaux de partage et de vivre-ensemble et de nouvelles méthodes et avancées en matière d'éducation et de citoyenneté ;
- des modes innovants de transport, de construction et d'aménagement pour faire de Paris un modèle de ville durable et pour améliorer le quotidien des Parisiens ;
- des liens plus forts dans le cadre du Grand Paris, bénéfiques à tous ses territoires ;
- et des retombées économiques en termes de croissance et d'emplois, grâce au renforcement de l'attractivité et de l'innovation parisiennes.

Les mesures prévues dans ce plan d'action trouveront **une concrétisation à la fois rapide et pérenne, avec un début de mise en œuvre dès 2016-2017**. À titre d'exemple, des classes à horaires aménagés pour sportifs d'excellence (CHASE) seront créées avec une continuité de parcours entre le collège et le lycée dès 2016 dans un district de Paris et dès 2017 dans toute la Ville. Concrètement, tous les élèves parisiens auront donc un établissement à proximité qui assurera cette offre. Pour les projets les plus structurants, tels que la baignade dans la Seine ou la rénovation de la Porte de la Chapelle, les premières études seront également engagées avant la fin de l'année.

Ainsi, à travers les valeurs universelles qu'il véhicule, l'enthousiasme qu'il suscite et les engagements auxquels il appelle, l'esprit olympique, qui fédère les forces et les énergies, **permettra de trouver dès maintenant et durablement des solutions innovantes, de fixer de nouvelles ambitions et de créer d'autres possibles**.

À leur tour, les actions qui composent ce plan, repensées et renouvelées à l'aune de l'idéal olympique, viendront enrichir la candidature de Paris 2024 et les dossiers qu'elle présentera au

Comité international olympique, en démontrant qu'elle est le moteur d'évolutions sportives, économiques, sociales et environnementales.

Le présent **plan d'action est décliné en cinq volets** et sera développé à travers plusieurs délibérations ces prochains mois. Trois mesures font déjà l'objet de délibérations présentées lors de la présente séance, relatives respectivement aux subventions à l'APSAP afin d'encourager la pratique sportive des agents de la Ville et à l'association CAPSAAA en faveur du sport pour les personnes en situation en handicap, ainsi qu'au lancement de la plateforme *Nec Mergitur*.

## **1. Paris Ville sportive**

Avec 7 millions d'entrées dans les piscines par an, 2 700 équipements sportifs, 3 000 clubs, 195 disciplines pratiquées, mais aussi à travers l'accueil de grands évènements sportifs internationaux comme l'Euro 2016, la Coupe du Monde de handball 2017 ou la Ryder Cup 2018, le sport fait partie de l'identité de la Ville de Paris.

Pour que le sport envahisse la Ville, une action volontariste afin d'encourager et faciliter la pratique sportive pour tous les publics se déploie depuis 2 années, par exemple à travers le Plan Nager à Paris, l'appel à projets innovants « Paris terrain de Jeux », ou encore l'installation d'agrès dans l'espace public rendu aux Parisiens, notamment sur les Berges de la Seine.

Pour renforcer cette ambition et accélérer le développement de la pratique sportive grâce à la candidature, le plan d'action prévoit des actions concrètes, qui vont notamment permettre de **mettre à disposition de tous les Parisiens un équipement sportif en accès libre et gratuit à moins de 5 minutes à pied** : augmentation des créneaux existants dans les équipements, mise en place de structures légères dans les zones urbaines carencées, installation d'équipements dans les nouveaux aménagements. **Près de 27 équipements complémentaires seront ainsi mis en place progressivement pour atteindre cet objectif avant 2020.**

Par ailleurs, la réduction des inégalités dans la pratique sportive est un objectif clé de la politique municipale. Dans cette perspective et à l'occasion de la candidature, un objectif est ainsi fixé de **doublment du nombre de créneaux dédiés au handisport et au sport adapté d'ici à 2024**. La Ville de Paris y prendra un rôle actif, notamment à travers la mise à disposition d'équipements et l'accompagnement des clubs.

Enfin, en parallèle de son soutien au sport de proximité, la Ville mène également une politique en faveur de la pratique de haut niveau, notamment des jeunes. Elle a ainsi d'ores et déjà obtenu un accord du rectorat pour **la création de classes à horaires aménagés pour les sportifs d'excellence dans les collèges et lycées parisiens, dès la rentrée 2016-2017**, afin de les rendre accessibles à tous les jeunes concernés par ce type de pratique sportive. Ces classes sont en effet à la fois un outil d'épanouissement sportif et intellectuel des élèves, favorable à leur niveau scolaire, et un facteur d'amélioration de l'image des établissements concernés, notamment ceux relevant de l'éducation prioritaire.

## **2. Paris éducatif, inclusif et citoyen**

Les valeurs portées par l'olympisme, l'amitié, le respect et l'excellence, sont en pleine cohérence avec nos principes éducatifs et notre volonté de construire la société la plus inclusive. À cet égard, la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques constitue un outil particulièrement adéquat afin de travailler autour de l'éducation des petits Parisiens, de l'engagement citoyen de la population et de la réduction des inégalités territoriales et sociales.

Dans cette perspective, le présent plan comporte une dizaine de mesures, dont les trois suivantes, particulièrement notables :

- la **création d'équipements sportifs dans l'habitat social** grâce à la poursuite de la mise en place d'équipements sportifs dans les opérations nouvelles, mais surtout via la **réaffectation d'espaces bâtis résiduels dans le parc existant** en faveur de la pratique sportive. La liste des

espaces potentiellement concernés sera établie au cours du troisième trimestre 2016 et les premiers équipements ouverts avant la fin de l'année 2017 ;

- la mise en place dans les crèches parisiennes d'un **plan de développement des compétences psychomotrices des jeunes enfants**. Dès la rentrée 2016-2017, 20 établissements travailleront sur la motricité dans leur projet et développeront des partenariats avec des gymnases de proximité. **Dès 2017, près de 1000 enfants et familles seront ainsi concernés par cette action**, favorable à l'épanouissement et au développement des plus jeunes.

- **l'application du principe « une œuvre culturelle par équipement sportif »**, avec un début de mise en œuvre dès 2017, et l'objectif de rapprocher les univers et les publics culturels et sportifs. Un ensemble de mesures sont au demeurant proposées afin de promouvoir le « *mariage du sport et de l'art* » selon la formule de Pierre de Coubertin.

### **3. Paris durable et résilient**

À travers son plan Climat Énergie Territorial, son plan de déplacement, sa politique ambitieuse en matière de tri des déchets, son plan de renforcement de la biodiversité ou encore ses Agendas d'accessibilité programmée, la Ville de Paris est entrée dans une démarche globale de développement durable. La candidature amplifiera et accélérera les engagements pris dans ce cadre.

L'ambition fixée pour la candidature est qu'elle soit elle-même la plus exigeante possible sur le plan environnemental. Elle constituera à la fois un laboratoire d'expériences et un encouragement à l'excellence en la matière.

La **baignade dans la Seine** est une mesure particulièrement emblématique de cette ambition. L'objectif est d'utiliser l'accueil des compétitions olympiques de nage libre et de triathlon pendant les Jeux pour créer un **héritage pérenne de baignade dans la Seine au bénéfice des Parisiens et Grands Parisiens**. Alors que la Ville s'est engagée de longue date dans l'amélioration de la qualité sanitaire de la Seine et que la faune et la flore y ont largement

prospéré, l'amélioration de son état bactériologique a été pour l'instant insuffisante. Le levier olympique doit aujourd'hui permettre d'engager une action volontariste mobilisant l'ensemble des acteurs et d'avancer rapidement sur la réduction de la pollution bactériologique de la Seine. Pendant la phase de candidature, un état des lieux partagé des sources de pollution et de leurs effets, des plans d'action et des acteurs sera dressé, et une programmation partagée 2016-2024 visant la qualité sanitaire de la Seine et des canaux sera élaborée. Dès 2016, une compétition de natation ou de triathlon pourra être organisée dans les canaux ou le bassin de la Villette et la baignade de loisir y sera possible dès l'été 2017. Entre 2017 et 2024, des compétitions seront organisées dans la Seine et la baignade dans les canaux sera pérennisée. Enfin, après 2024, des zones de baignade dans la Seine seront mises en place.

La Ville porte en outre des ambitions importantes en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Les mesures tendant à la réalisation de cet objectif visent le plus souvent à favoriser l'accès à la mobilité de toutes et tous et la reconquête de l'espace public au profit des piétons et des circulations douces, notamment des abords du fleuve, des canaux et des berges. Le projet de **réalisation d'une ligne olympique sur les quais hauts de la rive droite** de la Seine s'inscrit pleinement dans cette perspective : l'idée est de créer un trait d'union entre l'Est et l'Ouest en passant par la majorité des sites olympiques situés sur le territoire parisien (stade Jean Bouin, Parc des Princes, Roland Garros à l'Ouest, le Trocadéro, le Champ de Mars, le Grand Palais, l'esplanade des Invalides, au centre et l'Accor Hôtels Arena à l'Est).

Paris s'est engagé dans un projet volontariste et matière de prévention et de tri des déchets, qui porte sur l'ensemble de leur gestion, depuis un travail sur la réduction des emballages à la source, jusqu'à la valorisation des déchets produits. La volonté de Paris est que les Jeux olympiques et paralympiques ne génèrent aucun déchet qui ne soit pas recyclé ou valorisé, que ce soit dans l'organisation de l'évènement ou dans la construction des deux villages (des athlètes et des médias) et des équipements pérennes qui constitueront l'héritage tangible des Jeux. Cette exemplarité doit inspirer l'ensemble des collectivités concernées, qui pourront se mettre au diapason de cette ambition d'ici 2024. Le présent plan fixe donc un **objectif Zéro déchet en 2024**. À cette fin et dans une logique d'économie circulaire, **la Ville de Paris dans son ensemble parviendra à un taux de 65% de déchets recyclés d'ici 2024 et à l'arrêt intégral de l'enfouissement.**

#### **4. Paris métropolitain**

La construction du Grand Paris et « l'effacement » du périphérique sont des objectifs centraux de la candidature olympique et paralympique. Cet objectif passe par des mesures concrètes qui contribuent à la couture urbaine, au rapprochement des populations et à la création de référentiels communs.

Parmi les mesures présentes dans ce plan d'accompagnement, trois sont particulièrement symboliques :

- la **mise en place de la rencontre métropolitaine des Conseils de Jeunes**. La candidature olympique est l'occasion de faire travailler entre eux les jeunes de Paris, des départements métropolitains et de certaines communes, sur le sujet olympique et paralympique ainsi que sur d'autres thèmes tels que l'avenir du boulevard périphérique. Cette rencontre pourrait préfigurer une instance pérenne de la jeunesse métropolitaine ;

- la dynamisation du lien urbain entre Paris et la Seine-Saint-Denis, notamment via une **mutation de la Porte de la Chapelle**. La requalification de cette Porte permettrait de favoriser les liens piétons et les mobilités douces entre Paris et Saint-Denis, ainsi que les échanges entre les territoires ;

- l'adoption d'une **convention entre Paris, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Plaine Commune et Paris Terres d'Envol** afin de créer un projet de territoire commun sur certains sujets précis (canaux, continuité cyclable, développement de l'offre de transport en commun, santé par le sport). Cette convention sera présentée au prochain Conseil de Paris.

## **5. Paris attractif et innovant**

Ville élue la plus agréable du monde parmi 40 métropoles mondiales, meilleure ville étudiante au monde pour la 4ème année consécutive, capitale européenne la plus attractive pour les



startups et les investisseurs, Paris est classé parmi les trois villes les plus attractives au monde selon divers classements récents.

Par ailleurs, à travers diverses actions visant à favoriser le développement des startups et des appels à projets innovants, comme Réinventer Paris ou Réinventer la Seine, la Ville de Paris a fait de l'innovation une priorité de la mandature, non seulement dans le domaine des nouvelles technologies et du numérique, mais aussi en matière d'aménagement urbain, d'économie circulaire, d'emploi, ou de participation citoyenne.

Dans la perspective de la candidature à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, cette attractivité et cette priorité accordée à l'innovation sont des atouts majeurs, que le plan d'action va permettre de renforcer. Les mesures qui seront mises en œuvre permettront par exemple de :

- favoriser l'emploi, notamment via la **création d'une formation en ligne en anglais sur l'accueil à Paris**. Avec plus de 850 professeurs et 25 000 participants par an, les cours municipaux de la Ville de Paris représentent un formidable outil de montée en compétences et d'attractivité professionnelle pour les Parisiens, notamment grâce aux cours de langues étrangères. À l'image de Pékin, qui avait lancé une immense campagne de formation pour les Jeux de 2008, le plan d'action permettra dès la fin du premier semestre 2017 de créer un MOOC de formation à l'anglais à destination des métiers de l'accueil (hôtellerie, tourisme, restauration, transports) grâce à une collaboration entre la Ville de Paris et ces secteurs professionnels. Cette expérimentation permettra ensuite

de mettre en place d'autres actions de e-learning dans le cadre des cours municipaux d'adultes. Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs municipaux encourageant l'emploi seront déployés au fil du calendrier de la candidature, afin de préparer la Ville à accueillir le plus grand événement au monde.

- d'améliorer la sécurité publique grâce au **lancement de la plateforme d'innovation *Nec Mergitur***, lancée à l'issue du hackathon organisé par l'Hôtel de Ville de Paris en janvier 2016. Dès 2016, cette plateforme, qui permet de faire converger les expertises dans le domaine de la

sécurité publique, favorisera l'expérimentation de dispositifs innovants de sécurité publique sur les équipements publics où se dérouleront les prochains grands événements sportifs accueillis sur le territoire parisien, en complément des mesures déjà en vigueur.

## Conclusion

Le récent Agenda 2020 du Comité international olympique impose aux Villes candidates d'inscrire les Jeux dans un projet territorial de long terme. Cette logique, qui correspond pleinement aux aspirations parisiennes, permet aux futures villes hôtes de se consacrer **de manière plus centrale aux potentialités que les Jeux recèlent en matière d'héritage** et moins exclusivement à la livraison de l'évènement.

En effet, si l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques constitue une **opportunité majeure de transformation territoriale et sociale**, il ne garantit pas un héritage en lui-même. Les Jeux sont principalement **ce que les pouvoirs publics et le mouvement sportif en font**. Cette exigence politique impose de **se saisir très en amont de la question de l'héritage et du sens d'une candidature pour un territoire**.

C'est l'objet du présent plan d'accompagnement, qui est une **initiative inédite en ce qu'il utilise la phase de candidature elle-même comme un catalyseur fort des politiques parisiennes et qu'il potentialise ainsi de manière maximale le moteur d'évolutions sportives, sociales, environnementales, territoriales et économiques qu'est l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.**